




REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

**COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES**

Envoyé en préfecture le 28/10/2022  
Reçu en préfecture le 28/10/2022  
Publié le   
ID : 019-211920707-20221024-DE2022039-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-039  
SEANCE DU 24 octobre 2022 portant  
Décisions modificatives du Budget Principal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PENOT Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2022

Etaient présents : PENOT A. - BOUYOUX O. - ROCHE D. - MAURY C. - BREUIL R. - KOCH Y. – COLY D. – DUMONT J.M. – BARRET B. - CASTANET N. - GAMBARINI G. – MANIERE N. – DUPUIS M.

Absents :

Procurations de vote : PAITEL M. à MANIERE N.  
MARTIN F. à DUPUIS M.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15	<u>Suffrages exprimés</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	13	<u>Pour</u> :	15
<u>Nombre de représentés</u> :	02	<u>Contre</u> :	00
<u>Nombre de votants</u> :	15	<u>Abstention</u> :	00

Afin d'effectuer des réajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n°5, augmentations de crédits, du Budget Principal, en section de fonctionnement, comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+10.000,00	
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	+ 1.000,00	
73212	Dotation de solidarité communautaire	+2.300,00	
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	+9.500,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+12.700,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 1.000,00	
74718	Participations autres	+4.700,00	
7788	Produits exceptionnels divers	+1.700,00	
60612	Energie Electricité		+6.000,00
60623	Alimentation		+3.000,00
6068	Autres matières et fournitures		+200,00

<b>Section de fonctionnement</b>			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
615232	Entretien et réparations : réseaux		+1.500,00
6247	Transports collectifs		+2.000,00
6262	Frais de télécommunications		+500,00
627	Services bancaires et assimilés		+100,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale		+100,00
6411	Rémunérations personnel titulaire		+22.500,00
6413	Rémunérations personnel non titulaire		+6.000,00
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers		+1000,00
		+ 42.900,00	+ 42.900,00

- d'adopter la décision modificative n°6, virements de crédits, du Budget Principal, en section de fonctionnement, comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		-4.000,00
60621	Combustibles		+2000,00
615231	Entretiens et réparations : voirie		-4.000,00
61551	Entretiens et réparations : matériel roulant		-600,00
6156	Entretiens et réparations : Maintenance		+2.000,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : Divers		+500,00
6475	Autres charges sociales : Médecine du travail Pharmacie		+100,00
65548	Contributions aux organismes de regroupement : autres contributions		+4.000,00

- d'adopter la décision modificative n°7, virements de crédits, du Budget Principal, en sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

<b>Sections de fonctionnement et investissement</b>			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		-6.600,00
678	Autres charges exceptionnelle		+6.600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-6.600,00	
1641	Emprunts en euros	+6.600,00	

- d'adopter la décision modificative n°8, augmentation de crédits, du Budget Principal, en sections d'investissement, comme suit :

Sections d'investissement			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
165	Dépôts et cautionnements reçus (versements dépôts de garantie des locations)		+150,00
165	Dépôts et cautionnements reçus (encaissements dépôts de garantie des locations)	+150,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les Décisions Modificatives n°5, n°6, n°7 et n°8 du Budget Principal.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu pour extrait certifié conforme.  
Saint-Germain-Les-Vergnes, le 28 octobre 2022

Le Maire,  
Alain PENOT



Date d'affichage : 28 octobre 2022

Date de transmission au Contrôle de Légalité : 28 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 019-211920707-20221024-DE2022039-DE

